



Les sections départementales SNUipp-FSU  
de l'Académie d'Aix-Marseille

A Monsieur le Recteur de l'Académie Aix-Marseille

Objet : versement d'une IMP aux enseignants référents pour les usages du numérique de l'Académie

Monsieur le Recteur,

Lors du CTA de mercredi 24 janvier, les membres de la délégation FSU sont intervenus pour vous demander confirmation de la mise en place d'une Indemnité pour Mission Particulière en faveur des enseignants du 1<sup>er</sup> degré exerçant comme référents pour les usages numériques. Vous leur avez alors répondu qu'aucun ordre pour le versement de cette IMP n'avait été donné et qu'elle n'était donc pas effective.

Déjà écartés du versement de l'ISAE, ces collègues nous expriment leur désarroi après votre annonce. Alors que leur nomination repose sur une haute expertise en informatique, ils ne comprennent pas pourquoi ils ont à subir un déclassé salarial en comparaison des autres professeurs des écoles. Ils constatent avec amertume qu'ils sont parmi les seuls enseignants du 1<sup>er</sup> degré à ne toucher aucune indemnité pour l'exercice de leurs missions.

Aujourd'hui, nous recevons l'information que cette IMP est versée aux enseignants exerçant la même mission qu'eux dans les départements de plusieurs académies, y compris dans celle de Nice située sous votre présidence dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il nous semble indispensable que les référents pour les usages numériques soient traités de manière équitable au niveau national et quelque soit leur département d'exercice. Aussi nous vous demandons, en application du décret 2017-965 du 10 mai 2017 qui vous en attribue les compétences, de bien vouloir allouer une IMP à tous les professeurs des écoles référents numériques de votre académie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos plus hautes salutations.

Pour l'ensemble des secrétaires des sections SNUipp-FSU de l'Académie d'Aix-Marseille

Nicolas Odinet

secrétaire départemental du SNUipp-FSU de Vaucluse